



Affaire MRC contre le MINAT devant le TGI du Mfoundi (Yaoundé).

«L'audience commencée aujourd'hui à 10h du matin, a abouti à une mise en délibéré pour 16h00 ce même jour. Le MINAT s'est fait représenter par un chargé d'études assistant à la Division des Affaires Juridiques. Dans le même temps, le TGI de la MIFI (Bafoussam) dans l'Affaire MRC contre MINAT, a fixé un délibéré pour la date du 18 avril 2019 à 15h. » a écrit Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto

Pour rappel, le MRC demande à la Cour de suspendre une décision du ministre de l'Administration territoriale du mois d'avril dernier, qui interdisait une manifestation prévue par le parti de Maurice Kamto.

Dans un communiqué, le MRC avait soutenu que le ministre n'est pas compétent pour interdire la manifestation. Le parti ajoutait que la décision du ministre était absurde, car manifester est un droit fondamental.

Le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, avait averti que si la formation politique poursuivait ses projets, il n'aura pas d'autres choix que d'appliquer les dispositions de la loi n ° 90-56 du 19 décembre 1990 qui lui donne le pouvoir de suspendre ou d'interdire le parti.

Affaire à suivre...
